Mis en ligne le 8 juillet 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250707-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-07-2025
Publication le : 07-07-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Pascale LUBIN est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-5.5-089

Signature d'une convention entre Communes sur la répartition des charges des écoles publiques de Voiron, année scolaire 2024-2025

Madame l'Adjointe en charge de l'Education expose :

La Commune de Voiron a sollicité la Commune pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2024-2025. Un enfant tullinois est concerné.

Madame l'adjointe en charge de l'Education donne lecture de la convention reçue.

Aussi,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Petite enfance et Vie des écoles du 23 juin 2025,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention entre Communes sur la répartition des charges des Ecoles publiques de Voiron, année scolaire 2024-2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 juillet 2025
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)